

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique Ecoparc4, à l'attention du commissaire-enquêteur

De : BONNEVIE eric

Date : 20/01/2020 14:42

Pour : pref-projet-ecoparc4@eure.gouv.fr

Monsieur Bonnevie Eric

27600 FONTAINE BELLENGER

Le 20/01/2020

Bonjour monsieur Barbant

Je réside à Ingremare sur la commune de Fontaine Bellenger et j'emprunte régulièrement la route d'Ingremare qui relie Heudebouville à Ingremare.

Ma maison se situe côté Nord Est du hameau d'ingremare, ce qui me place à environ de 300m de la partie sud de Ecoparc 4.

Pour ces raisons, je m'inquiète des nuisances que pourrait engendrer l'activité sur le site Ecoparc 4 et de la moins-value que cela pourrait occasionner à la revente de ma maison.

J'ai parcouru le site

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/ECOPARC-IV#>

mais difficile de trouver le dossier qui aurait pu répondre à mes interrogations, même dans les dossiers :

- NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE RESUME NON TECHNIQUE
- ETUDE D'IMPACT

Pour cela j'ai besoin d'obtenir des réponses aux questions ci-dessous.

- Concernant l'aménagement des routes :
 - Route d'Ingremare entre Ecoparc3 et Ecoparc4 :
 - § Cette route sera-t-elle traversée par une route de liaison EcoParc3/EcoParc4 ? Il me semble qu'un pont est prévu.
 - § Y aura-t-il un aménagement paysagé des 2 cotés pour limiter l'impact sur l'environnement visuel ? Pour l'instant on ne voit rien coté EcoParc3, aucune plantation.
 - § Y aura-t-il une voie parallèle type voie verte le long de cette route pour rejoindre Heudebouville ? c'est peut-être le moment pour aménager cette route.
 - Route des Longs Champs ou Marinette (longeant la partie sud d'Ecoparc sud :
 - § Y aura-t-il un aménagement paysagé pour limiter l'impact sur visuel sur l'environnement ?
 - § Y-aura-t-il une haie d'arbres suffisamment haute pour faire un écran acoustique par rapport aux maisons située sur Ingremare ?
 - Route N15, traversée de Fontaine Bellenger :
 - § Quels aménagements sont prévus pour limiter le passage des camions et sécuriser ce secteur accidentogène ? Les habitants d'Ingremare devant traverser cette route pour se rendre dans leur village.
- Concernant la proximité de la zone Nord d'Ingremare avec Ecoparc 4 :
 - A-t-on l'assurance que les entreprises qui s'installeront ne seront pas des entreprises polluantes (nuisances sonores, olfactives, chimiques, etc...)

- Comment sera évalué, l'impact acoustique lié à l'activité sur Ecoparc4 ? Quel niveau acoustique sera pris en référence ? Sachant que quand les vents viennent de l'Est, on entend déjà bien l'autoroute, donc 10db de plus, ça peut faire beaucoup de bruit. Même si j'ai cru comprendre que la vocation d'Ecoparc4 sera plutôt de la logistic, le son des avertisseurs de recul des camions sont très bruyants.
- Côté écologie, ne serait-il pas judicieux de profiter de l'implantation d'Ecoparc4 pour raccorder Ingremare au tout à l'égout ? La majorité des maisons sont anciennes avec des assainissements non-conformes. Cette opportunité a-t-elle été étudiée ?
- Lors de la réunion d'information qui a eu lieu à Heudebouville l'année dernière, nous avons également demandé en compensation des nuisances inévitables d'Ecoparc4 (visuel, sonore, circulation, ect...), à ce que Ingremare soit raccordé à la fibre en même temps que l'aménagement d'EcoPARC4. L'idée avait été notée. Qu'en est-il ? à moins que le plan départemental de déploiement de la fibre n'intervienne avant.

Merci d'avance pour m'apporter des réponses à ces question.

Cordialement,

Eric Bonnevie